

FINACORP OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES

ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

En exécution de la mission de Commissariat aux comptes qui nous a été confiée par le Conseil d'Administration de votre société et en application des dispositions de l'article 8 de la loi N° 2001-83 du 24 Juillet 2001 portant promulgation du Code des Organismes de Placement Collectif, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers trimestriels ci-joints de **FINACorp Obligataire SICAV** arrêtés au **31 Décembre 2023** qui font apparaître un actif net de **5.003.910 DT** et une valeur liquidative égale à **133,937 DT** par action.

Ces états financiers trimestriels relèvent de la responsabilité de la Direction de la Société. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur la composition de l'actif au **31 Décembre 2023** sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie relatives aux missions d'examen limité. Ces normes requièrent que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers trimestriels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Société et des procédures analytiques appliquées aux données financières. Il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Conclusion :

Sur la base de notre examen limité nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la composition de l'actif de **FINACorp Obligataire SICAV** ne présente pas sincèrement, dans tous les aspects significatifs, la situation de la Société arrêtée au **31 Décembre 2023**.

Paragraphes post-conclusion :

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note 3.3 des états financiers décrit la nouvelle méthode adoptée par la société **FINACorp Obligataire SICAV** pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation

du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion ne comporte pas de réserve concernant ce point.

Autres obligations légales et réglementaires

- Les emplois en liquidités et quasi-liquidités représentent 22,38% de l'actif total au 31 Décembre 2023, dépassant ainsi le seuil de 20% autorisé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

Tunis, le 31 Janvier 2024

Le Commissaire aux Comptes :

LEJ AUDIT

Bessem JEDDOU

BILAN

LIBELLE	NOTE	Au 31.12.2023	Au 31.12.2022
<u>ACTIFS</u>			
PORTEFEUILLE-TITRES	AC1	3.902.972	3.949.021
a- Actions et valeurs assimilées		97.476	245.559
b- Obligations		1.432.060	1.836.267
c- Emprunts d'Etat		2.373.436	1.867.196
PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	1.125.493	1.345.874
a- Placements monétaires		0	497.716
b- Disponibilités		1.125.493	848.158
Créances d'exploitations		0	0
Autres actifs		0	0
TOTAL ACTIFS		5.028.465	5.294.895
<u>PASSIFS</u>			
		<u>24.555</u>	<u>28.618</u>
Opérateurs créditeurs	PA1	16.836	17.328
Autres créditeurs divers	PA2	7.719	11.290
<u>ACTIF NET</u>		<u>5.003.910</u>	<u>5.266.277</u>
Capital	CP1	3.769.411	4.196.616
Sommes capitalisables		1.234.499	1.069.661
a- Sommes capitalisables des exercices antérieurs		958.794	811.954
b- Résultat capitalisable de la période		256.692	266.857
c- Régul. Résultat capitalisables de la période		19.013	-9.150
TOTAL ACTIF NET ET PASSIFS		5.028.465	5.294.895

ETAT DE RESULTAT

LIBELLE	NOTE	Du 01.10.2023 au 31.12.2023	Du 01.01.2023 au 31.12.2023	Du 01.10.2022 au 31.12.2022	Du 01.01.2022 au 31.12.2022
Revenus du portefeuille-titres	PR1	62.118	246.019	63.961	216.561
a- Dividendes		0	0	0	0
b- Revenus des obligations		24.277	103.369	31.262	135.401
c- Revenus des B.T.A		37.841	142.650	32.698	81.160
Revenus des placements	PR2	23.020	63.061	17.035	108.186
<u>Total des revenus des placements</u>		85.138	309.080	80.995	324.746
Charges de gestion des placements	CH 1	-8.699	-32.862	-9.189	-37.574
REVENUS NETS DES PLACEMENTS		76.439	276.218	71.806	287.173
Autres produits		0	0	0	0
Autres charges	CH 2	-4.992	-19.526	-5.073	-20.316
RESULTAT D'EXPLOITATION		71.447	256.692	66.733	266.857
Régularisation du résultat d'exploitation		8.257	19.013	4.093	-9.150
SOMMES CAPITALISABLES DE LA PERIODE		79.704	275.705	70.825	257.707
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		- 8.257	- 19.013	- 4.093	9.150
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres		-252	-3 686	913	-6.331
Plus (ou moins) valeurs réalisées surcession des titres		2 235	10 969	4 392	20.840
Frais de négociation de titres		0	0	0	0
RESULTAT NET DE LA PERIODE		73.430	263.975	72.039	281.366

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

LIBELLE	Du 01.10.2023 au 31.12.2023	Du 01.01.2023 au 31.12.2023	Du 01.10.2022 au 31.12.2022	Du 01.01.2022 au 31.12.2022
<u>Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>73.430</u>	<u>263.975</u>	<u>72.039</u>	<u>281.366</u>
a- Résultat d'exploitation	71.447	256.692	66.733	266.857
b- Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	-252	- 3.686	913	-6.331
c- plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres	2.235	10.969	4.392	20.840
d- Frais de négociation de titres	0	0	0	0
<u>Distributions de dividendes</u>	0	0	0	0
<u>Transactions sur le capital</u>	<u>144.830</u>	<u>- 526.342</u>	<u>76.544</u>	<u>388.502</u>
a- Souscriptions	1.344.316	4.507.534	1.918.497	6.957.366
- Capital	1.007.700	3.470.000	1.522.500	5.638.000
- Régularisation des sommes non distribuables	8.977	27.912	10.010	30.330
- Régularisation des sommes capitalisables	327.639	1.009.622	385.987	1.289.037
b- Rachats	- 1.199.486	- 5.033.876	- 1.841.953	-6 568 864
- Capital	- 899.800	- 3.902.000	- 1.462.200	-5.305.200
- Régularisation des sommes non distribuables	- 7.995	-30.400	- 9.605	-30.310
- Régularisation des sommes capitalisables	- 291.691	- 1.101.476	- 370.148	-1.233.355
VARIATION DE L'ACTIF NET	218.260	- 262.367	148.583	669.868
<u>ACTIF NET</u>				
a- Début de période	4.785.650	5.266.277	5.117.694	4.596.409
b- Fin de période	5.003.910	5 003.910	5.266.277	5.266.277
<u>NOMBRE D'ACTIONS</u>				
a- Début de période	36.281	41.680	41.077	38.352
b- Fin de période	37.360	37.360	41.680	41.680
VALEUR LIQUIDATIVE	133,937	133,937	126,350	126,350
TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	6,179%	6,005%	5,614%	5,426%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Arrêtées au 31 décembre 2023

(Unité en Dinars Tunisiens)

PRESENTATION DE LA SOCIETE

Dénomination : FINACORP OBLIGATAIRE SICAV (FINA O SICAV) ;

Forme juridique : Société d'Investissement à Capital Variable ;

Catégorie : Obligataire ;

Type de l'OPCVM : OPCVM de capitalisation ;

Objet : La gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières par l'utilisation exclusive de ses fonds propres ;

Législation applicable : Code des OPC promulgué par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 tel que modifié et complété par les textes subséquents et ses textes d'application ;

Règlement du Conseil du Marché financier relatif aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et à la gestion de portefeuilles de valeurs mobilières pour le compte de tiers visé par l'arrêté du Ministre des Finances du 29 avril 2010, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Siège social : Rue du Lac Loch Ness -Les Berges du Lac - 1053 Tunis ;

Capital initial : 1.000.000 dinars divisés en 10.000 actions de 100 dinars chacune ;

Agrément du CMF : Agrément n°49-2006 du 27 décembre 2006 ;

NOTE 1 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 décembre 2023** sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

NOTE 2 : PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 décembre 2023**, sont établis conformément au système comptable des entreprises et notamment les normes NC16, NC 17 et NC 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des Finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 décembre 2023** sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3- 1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs similaires et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus pour leur montant net de retenues à la source.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3- 2 Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres OPCVM et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3- 3 Evaluation des placements en obligations et valeurs similaires et en placements monétaires

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au **31 décembre 2023**, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres) ;
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 » ;

La société FinaCorp Obligataire SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 01^{er} Janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »,

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3- 4 Cession des placements

La cession des placements donne lieu à leur annulation à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3- 5 Unité monétaire

Les états financiers trimestriels arrêtés au **31 décembre 2023** de FINACorp Obligataire SICAV sont libellés en monnaie locale, en l'occurrence le dinar tunisien.

4 - NOTES SUR LES ELEMENTS DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

AC1 : Note sur le Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au **31 décembre 2023** à 3 902 972 DT et se détaille comme suit :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31.12.2023	% de l'Actif	% de l'Actif Net
	Obligations		1 384 983	1 432 060	28,48%	28,62%
TN0003400330	AB 2008	3 000	75 000	77 582	1,54%	1,55%
TN0003400348	AB 2009 SUB	1 150	7 613	7 697	0,15%	0,15%
TN0003400660	AB SUB 2020-03	2 000	120 000	127 816	2,54%	2,55%
TNOPIDORGAE6	BH SUB 2021-02	4 000	400 000	405 888	8,07%	8,11%
TN0001300607	BTE 2010	3 500	122 500	124 160	2,47%	2,48%
TN0004201471	CIL 2020-1	1 500	45 000	45 279	0,90%	0,90%
TN0007310568	HL 2020-03	1 000	60 000	64 565	1,28%	1,29%
TN0002601045	STB 2010/1	3 000	39 870	41 182	0,82%	0,82%
TNWQSOMZ65V8	STB SUB 2021-1	3 000	240 000	255 331	5,08%	5,10%
TN0006610547	TJL 2019-1	1 000	20 000	20 958	0,42%	0,42%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021 SUB	2 000	120 000	121 671	2,42%	2,43%
TN0002102150	TLF 2021-1	1 000	60 000	63 320	1,26%	1,27%
TN0003900248	UIB 2009/1	2 500	75 000	76 611	1,52%	1,53%
	Emprunt d'Etat		2 300 000	2 373 436	47,20%	47,43%
TN0008000838	EMP NA 21 8.8 28-06-2021 CAT B	4 000	400 000	414 041	8,23%	8,27%
TN5XXZZ454U2	EMP NA 22 9.1 18-03-2022 CAT	4 000	400 000	422 817	8,41%	8,45%
TNOJN6PVVH38	EMP NA 22 T3 TMM+2.2 CAT B TV	5 000	500 000	511 668	10,18%	10,23%
TNF00WIRG8H7	EMP NA 22 TMM+2.2 CAT B	5 000	500 000	522 225	10,39%	10,44%
TNBII1MJCEF3	EMP NAT 2023 T4 CB TF	5 000	500 000	502 685	10,00%	10,05%
	Titres OPCVM		97 448	97 476	1,94%	1,95%
TN0004200937	GO SICAV	700	97 448	97 476	1,94%	1,95%
	Total		3 782 431	3 902 972	77,62%	78,00%

AC2 : Note sur les placements monétaires et disponibilités

Les placements monétaires et les disponibilités se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Solde au 31.12.2023	Solde au 31.12.2022
Placements monétaires	0	497 716
Certificats de dépôts	0	497 262
Intérêts courus sur certificats de dépôt	0	454
Disponibilités	1 125 493	848 158
Compte à terme	0	0
Intérêts courus sur compte à terme	0	0
Avoirs en banque	5 561	344 107
Sommes à l'encaissement	1 436 341	500 000
Sommes à régler	-318 422	0
Intérêts sur Dépôt à vue	2 013	4 051
Total	1 125 493	848 158

Note sur les passifs :

Libellé	Solde au 31.12.2023	Solde au 31.12.2022
PA1 : Opérateurs Créditeurs		
Frais du gestionnaire	7 303	7 794
Frais du dépositaire	9 532	9 534
Total	16 836	17 328
PA2 : Autres créditeurs Divers		
Autres Opérateurs créditeurs (CAC)	5 000	5 000
Autres Créditeurs (CMF)	439	474
Charges budgétisées à payer	2 280	5 221
Etat, retenue à la source	0	595
Total	7 719	11 290

CP1 : Note sur le capital**NOTE SUR LES MOUVEMENTS DU CAPITAL ET DE L'ACTIF NET**

Capital au 31.12.2022	
* Montant en nominal	4 168 000
* Nombre de Titres	41 680
* Nombre d'actionnaires	96
Souscriptions réalisées	
* Montant en nominal	3 470 000
* Nombre de titres émis	34 700
Rachats effectués	
* Montant en nominal	3 902 000
* Nombre de titres rachetés	39 020
Capital au 31.12.2023	
* Montant en nominal	3 736 000
* Nombre de Titres	37 360
* Nombre d'actionnaires	85

Libellé	Mouvement sur le capital	Mouvement sur l'Actif Net
Capital Début de période au 31.12.2022	4 196 616	4 196 616
Souscriptions de la période	3 470 000	3 470 000
Rachats de la Période	-3 902 000	-3 902 000
Autres Mouvements	4 795	1 239 293
Variation de plus ou moins-values potentielles sur titres	-3 686	-3 686
Plus ou moins-values réalisées sur cessions de titres	10 969	10 969
Régularisation Sommes non distribuables	-2 488	-2 488
Frais de négociation	0	0
Sommes capitalisables		1 234 499
Montant Fin de période au 31.12.2023	3 769 411	5 003 910

PR1 : Note sur les revenus du Portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Du 01.10.2023 au 31.12.2023	Du 01.01.2023 au 31.12.2023	Du 01.10.2022 au 31.12.2022	Du 01.01.2022 au 31.12.2022
Dividendes des titres OPCVM	0	0	0	0
Revenus Des Obligations				
Intérêts	24 277	103 369	31 262	135 401
Revenus Des Emprunts d'Etat				
Intérêts	37 841	142 650	32 698	81 160
Total	62 118	246 019	63 961	216 561

PR2 : Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires se détaillent comparativement comme suit :

Libellé	Du 01.10.2023 au 31.12.2023	Du 01.01.2023 au 31.12.2023	Du 01.10.2022 au 31.12.2022	Du 01.01.2022 au 31.12.2022
Intérêts sur certificats de dépôt	17 765	35 638	12 045	71 233
Intérêts sur comptes de dépôt	5 255	27 423	4 990	36 953
Total	23 020	63 061	17 035	108 186

Note sur les charges de gestion :

Libellé	Du 01.10.2023 au 31.12.2023	Du 01.01.2023 au 31.12.2023	Du 01.10.2022 au 31.12.2022	Du 01.01.2022 au 31.12.2022
CH1 : Charges de gestion des placements				
Rémunération du gestionnaire	7 200	26 912	7 689	31 624
Rémunération du dépositaire	1 500	5 950	1 500	5 950
Total Charges de gestion des placements	8 699	32 862	9 189	37 574
CH2 : Autres Charges				
Rémunération du CAC	1 260	5 000	1 260	5 000
Redevance CMF	1 210	4 523	1 292	5 315
Charges diverses	1	3	0	1
Charges budgétisées (Résultat)	2 521	10 000	2 521	10 000
Total Autres Charges	4 992	19 526	5 073	20 316

5 - AUTRES INFORMATIONS

5- 1 Rémunération du gestionnaire

La gestion de FINACorp Obligataire SICAV est confiée à la société « FINACorp ». Celle-ci se charge des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0.5 % HT l'an calculée sur la base de l'actif net.

La rémunération de « FINACorp » au **31 Décembre 2023** s'élève à 26.912 DT TTC.

5- 2 Rémunération du dépositaire

La banque ATB assure les fonctions de dépositaire pour la société FINACorp Obligataire SICAV. Elle est chargée à ce titre de conserver les titres et les fonds de la société et d'encaisser le montant des souscriptions des actionnaires entrants et le règlement du montant des rachats aux actionnaires sortants. En contrepartie de ses services, l'ATB perçoit des honoraires annuels d'un montant de 5.000 DT HT.

La rémunération du dépositaire au **31 Décembre 2023** s'élève à 5.950 DT TTC.